

Etude en capacité en droit, avec un profil de non bachelier

Par **Capa33**, le 15/07/2017 à 10:48

Bonjour,

Je suis un ancien étudiant, et il y a deux ans, j'ai eu mon CAP. De fait, j'ai exercé mon métier, et aujourd'hui, je souhaite me réorienter dans le droit, et tout d'abord n'ayant pas le bac, je souhaiterais commencer par la capacité en droit.

Dans le droit, je souhaite éventuellement me spécialiser vers des métiers qui sont au tour, ou alors travailler dans les fonctions juridiques et notamment dans l'assurance.

Suite au différent message ailleurs sur le net, pensez-vous que ma démarche est bonne? Je vous remercie de m'avoir lu, et désolé pour le pavé.

Par **RachelC**, le 15/07/2017 à 17:01

Bonjour,

Déjà pas de soucis, ça n'est absolument pas un pavé et même si ça l'était, normal que vous posiez des questions.

Alors, est-ce que votre démarche est bonne ? Eh bien, vous ne pouvez pas le savoir tant que vous n'avez pas essayé ! Si le droit vous plaît, il faut tenter votre capacité, on ne sait jamais. Après, je pense que vous êtes conscient du travail que ça demande mais si vous vous y engagez c'est que vous y aviez réfléchi. Essayez, vous verrez bien ce que ça donne.

Par **Lud0**, le 15/07/2017 à 17:45

Bonjour,

Il n'y a que toi pour juger si la démarche est bonne ou non. Si la question est de savoir si la démarche a des chances d'aboutir, la réponse est oui.

J'ai moi-même repris mes études à l'âge de 26 ans, en commençant par une équivalence du BAC (j'ai privilégié le DAEU à la Capacité en Droit ; le premier a l'avantage de se dérouler sur un an (aménageable cela dit) et de t'ouvrir plus de possibilités, là où la seconde te permet de d'avoir un premier contact avec la matière juridique, tout en se déroulant sur deux ans (sauf

exception)).

J'ai ensuite fait tout mon cursus de Droit et j'exerce aujourd'hui comme juriste consultant dans une matière qui me passionne.

Cela dit, il y a quelques chausse-trappes. J'ai côtoyé des personnes qui ne sont pas arrivés au bout de l'aventure, moins par un défaut de motivation (même si certaines périodes seront difficiles) ou par une difficulté qui serait insurmontable (même si certaines périodes seront difficiles !), que par la réalité de la vie : il faut être certain de pouvoir financer ses années d'études.

Si j'ai pu réussir ma reconversion, c'est car j'ai eu du soutien à ce niveau là (au niveau de la motivation aussi !), et que j'ai eu la chance de pouvoir prétendre à une bourse (première année de Droit à 27 ans révolus, soit la dernière année pour prétendre une bourse sur critères sociaux).

Il est certes possible d'exercer un emploi à temps partiel, mais les chances de réussite sont, je pense, bien plus réduites.

Voilà pour ma petite expérience. Dans tous les cas, il vaut mieux se lancer, quitte à échouer, plutôt que de nourrir une frustration en voyant les années défilier.

Par Fax, le **15/07/2017** à **18:04**

Bonjour,

Je me permets d'ajouter un point d'agissant de l'aide financière possible. En effet passé 28 ans, la bourse sur critères sociaux n'est plus possible mais il y a d'autres aides notamment l'ASAA qui est l'équivalent de la bourse (ce sont les mêmes critères de ressources, exception faite de l'âge et du caractère annuel de cette aide). Il faut tous les ans constituer un dossier (un peu plus fourni que la bourse aux critères sociaux, notamment s'agissant de la motivation et du projet professionnel - logique soit dit en passant une reconversion/reprise d'études tend à un projet professionnel construit), et ce dossier passera en commission laquelle décidera de l'attribution.

Toutefois, je ne sais pas si cette aide est possible pour la capacité en droit. S'agissant du cursus classique licence, il me semble qu'elle peut être demandée à partir de la 2ème année. Enfin, cette aide n'est plus possible passé l'âge de 34 ans révolus.

Contactez le CROUS qui vous aiguillera.

Bon courage à vous